

La Constitution de la Ve République, 4 octobre 1958

Art. 1 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...).

Art. 2 : La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la Marseillaise. La devise de la République est : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple ».

1) Qu'est-ce qu'une Constitution ?

2) D'après le document 1, quel est le régime politique de la France ?

3) Quels sont les quatre principes de la République française ?

4) Quelles sont les trois valeurs formant la devise de la République française ?

La Constitution de la Ve République, 4 octobre 1958

Art. 1 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...).

Art. 2 : La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la Marseillaise. La devise de la République est : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple ».

1) Qu'est-ce qu'une Constitution ?

2) D'après le document 1, quel est le régime politique de la France ?

3) Quels sont les quatre principes de la République française ?

4) Quelles sont les trois valeurs formant la devise de la République française ?

